



DOSSIER DE PRESSE

**Présentation du bilan 2017
de la sécurité
dans les Alpes-de-Haute-Provence**

**Jeudi 1^{er} février 2018
Préfecture
des Alpes de Haute Provence**

Le jeudi 1^{er} février 2018, Bernard GUERIN, préfet des Alpes-de-Haute-Provence, a présenté le bilan 2017 de la sécurité dans le département, en présence de Stéphane KELLENBERGER, Procureur de la République près le Tribunal de Grande Instance de Digne-les-Bains, du commissaire de police Charles BOLF, Directeur Départemental de la Sécurité Publique des Alpes-de-Haute-Provence et du Colonel Christophe CUIGNET, commandant le groupement de gendarmerie départemental.



Contact presse : 04 92 36 72 10

Courriel : pref-communication@alpes-de-haute-provence.gouv.fr



@Prefet04



facebook.com/Préfet-des-Alpes-de-Haute-Provence



DOSSIER DE PRESSE

Si l'année 2017 a été épargnée en termes d'attentat de masse en France, si la nature de la menace a véritablement évolué avec une menace non plus exogène, mais de plus en plus endogène, il n'en reste pas moins que la lutte contre le terrorisme est demeurée prioritaire dans l'action des forces de sécurité et heureusement, puisque 20 attentats ont ainsi pu être déjoués sur le territoire national.

Mobilisés par Vigipirate, l'état d'urgence et la prévention de la radicalisation, les forces de l'ordre ont néanmoins poursuivi leur lutte contre la délinquance.

Les résultats sont plutôt bien orientés en la matière, avec une nette baisse de la délinquance d'appropriation mais une augmentation des violences aux personnes non crapuleuses. Ces évolutions se rapprochent des tendances nationales déjà constatées depuis 2016.



Évolution de la délinquance

Très nette diminution atteintes aux biens



Les atteintes aux biens constituent 55% des faits de délinquance enregistrés dans le département (59% en 2016).

728 des 4 636 faits commis ont été élucidés, soit un **taux d'élucidation de 15,7%**, en progression de plus d'un point par rapport à 2016.



DOSSIER DE PRESSE

Sur ces 4636 atteintes aux biens, 3882 constituent des vols sans violence (vols liés aux véhicules, cambriolages, vols simples, etc) et 663 sont des destructions et dégradations de biens.

Les vols liés aux véhicules à moteur, y compris les vols à la roulotte, après une année 2016 marquée par des séries de vols dans des véhicules de professionnels, diminuent de 22% : 1 128 en 2017 contre 1 441 en 2016.

Les cambriolages sont en légère baisse (942 en 2017 contre 999 en 2016), mais avec une forte augmentation des cambriolages de résidences principales, les plus traumatisants pour les victimes.

Les vols avec violence sont également en baisse, avec 91 faits enregistrés contre 111 en 2016. Sur cet item, on doit souligner que 71 faits ont été commis dans le département. Les vols à main armée restent à un niveau très bas (5 en 2017 contre 4 en 2016).

Enfin, les destructions et dégradations de biens sont quant à elles en forte augmentation (663 faits en 2017 contre 485 en 2016). Cette augmentation n'a été constatée qu'en zone gendarmerie.

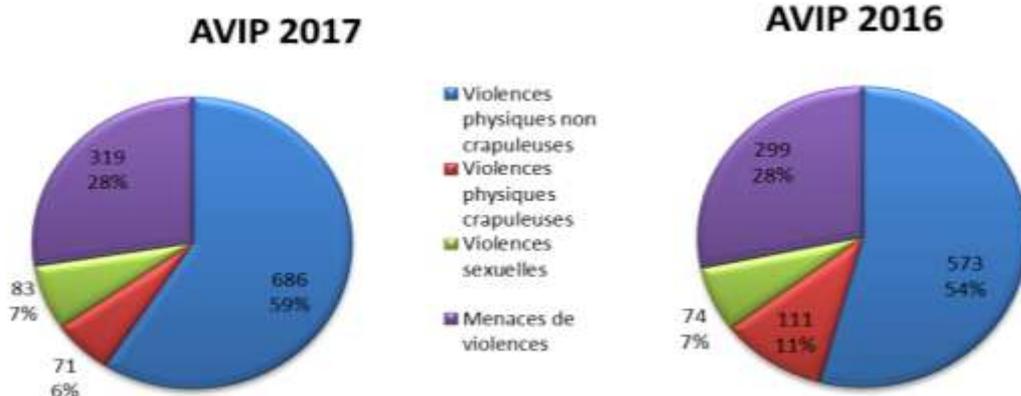
Des protocoles de participation citoyenne ont été signés dans 2 nouvelles communes, ce qui porte le total à 21 protocoles actifs dans le département. Les partenariats continuent à être développés. Ainsi, plusieurs conventions locales de coopérations de sécurité vont être signées à Digne-les-Bains, Manosque et Sisteron (coopération entre les entreprises privées de sécurité, les polices municipales et les forces de sécurité).

Après un fléchissement en 2016, les violences aux personnes reviennent à la hausse

Evolution sur 5 ans des AVIP constatées et élucidées



906 des 1 169 faits commis ont été élucidés, soit un **taux d'élucidation de 77,5%**.



Si l'ensemble des faits de violence est en hausse, on peut souligner une nette diminution des violences physiques crapuleuses (ou vols avec violence).

Des données plus fines relatives aux violences intrafamiliales sont désormais exploitables.

417 faits, soit 35% des AVIP, sont commis au sein de la sphère intrafamiliale : 297 coups et blessures volontaires, 25 viols et violences sexuelles et 95 faits de menaces et chantages.

Enfin, la proportion de femmes victimes de ces actes est également connue : elles représentent 76% des victimes de violences.

Quels dispositifs mettre en œuvre ou conforter pour lutter contre les violences intrafamiliales ?

De nombreux services et associations sont particulièrement actifs afin d'améliorer l'accueil et l'accompagnement des victimes intrafamiliales, afin de sensibiliser les acteurs, afin de prévenir la récurrence...

Il reste néanmoins beaucoup à faire, et c'est au niveau des maires et des CLSPD qu'il faudra agir. En effet, si des groupes se sont déjà constitués au sein de plusieurs CLSPD pour travailler sur le sujet des violences faites aux femmes, il faut désormais privilégier l'échange d'informations et le travail partenarial.

Les gendarmes et les policiers ont des informations, les travailleurs sociaux ont des informations, les associations ont des informations, les maires et leurs services ont des informations, l'Éducation nationale a des informations, les bailleurs sociaux ont des informations, les médecins ont des informations...

Dans ce domaine, comme dans celui de la prévention de la délinquance des jeunes, les échanges d'informations nominatives sont indispensables pour s'assurer que les situations individuelles font bien l'objet d'une prise en charge appropriée. La loi du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance a fixé un cadre juridique à ces échanges. Pour accompagner les maires dans la mise en œuvre de ces dispositions, le SG-CIPDR – secrétariat général du comité interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation – a produit de nombreux outils pour les maires, et

notamment un guide méthodologique sur l'échange d'informations dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie nationale de prévention de la délinquance.

Plusieurs CLSPD se sont déjà engagés, plus ou moins résolument, dans cette démarche. Il s'agit désormais de confirmer et de généraliser ces pratiques.

Les escroqueries et infractions économiques et financières (EIEF) sont en augmentation de 7%



Depuis 2013, le nombre des EIEF enregistrés chaque année se maintient entre 700 et 850, avec un taux d'élucidation entre 35 et 50% ; en 2017, ce taux est de 49,3%.

Plus de la moitié des EIEF est constituée d'escroqueries et abus de confiance, dont les escroqueries sur Internet. En la matière, au-delà des enquêtes qui peuvent se révéler particulièrement complexes, les forces de l'ordre continuent leur important travail de prévention.

Une activité très soutenue des services

Les infractions révélées par l'activité des services (IRAS), révélatrices de l'activité des services, restent à un très bon niveau avec 991 faits (1 088 en 2016).





DOSSIER DE PRESSE

Parmi ces IRAS, 56 affaires de trafic ou usage et trafic de stupéfiants ont mobilisé les services et ont permis de saisir près de 100 kg de stupéfiants (essentiellement du cannabis), 6 armes et un peu plus de 4000€.

Les mises en cause et les gardes à vue : au total en 2016, 3 027 personnes ont été mises en cause (stabilité par rapport à 2015) et 563 ont été placées en garde à vue.

Enfin, le taux d'élucidation des faits enregistrés dans le département s'élève globalement à 43%.

Enfin, pour compléter les éléments relatifs à l'activité des services, on ne peut ignorer les résultats des opérations de contrôle coordonnées du col de Larche qui ont permis à 3 reprises, en janvier, en octobre et en novembre, d'interpeller des passeurs sans doute impliqués dans des réseaux organisés.

L'activité des services a également fait l'objet d'un important travail de réflexion dans le cadre de la concertation nationale menée sur la police de sécurité du quotidien (16 ateliers organisés dans le département).

Enfin, même si cela a déjà été évoqué lors des vœux aux forces de sécurité, rappelons que 63 policiers et 8 gendarmes ont été blessés en service en 2017.



DOSSIER DE PRESSE

La sécurité routière

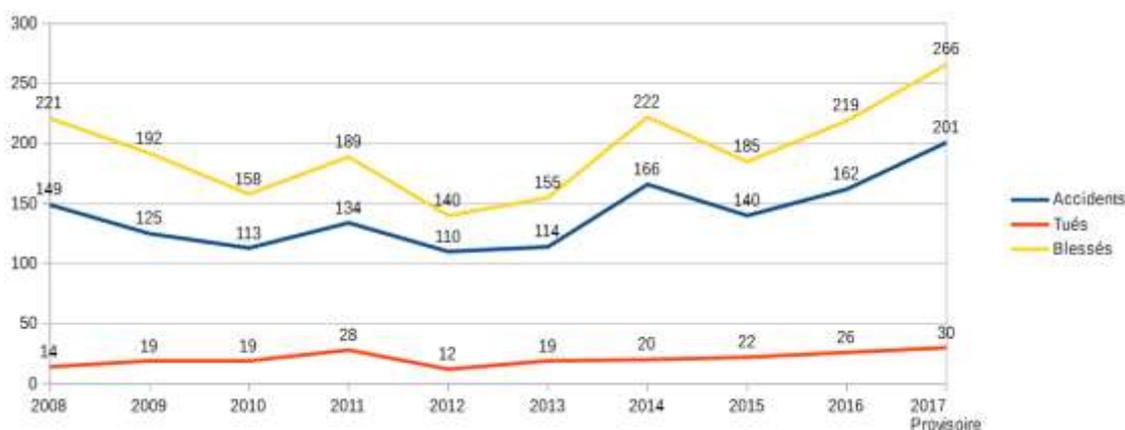
Évolution de l'accidentalité au cours des 10 dernières années

Par rapport à 2016, les chiffres provisoires de l'année 2017 indiquent une hausse du nombre d'accidents, de blessés mais également une hausse des accidents mortels et des tués (25 accidents mortels contre 22 accidents mortels en 2016 et 2015).

Parmi ces 30 tués,

- 16 conducteurs ou passagers de voitures de tourisme ;
- 7 motards ;
- 2 cyclomotoristes ;
- 2 cyclistes heurtés par des voitures ;
- 1 conducteur de poids-lourd ;
- 2 occupants d'autres véhicules (une voiture avec caravane et un trike).

24 d'entre eux étaient provençaux, dont 16 bas-alpins.



Analyse des accidents corporels

Les usagers de voitures de tourisme sont toujours les plus impliqués, et représentent deux tiers des accidents corporels du département.

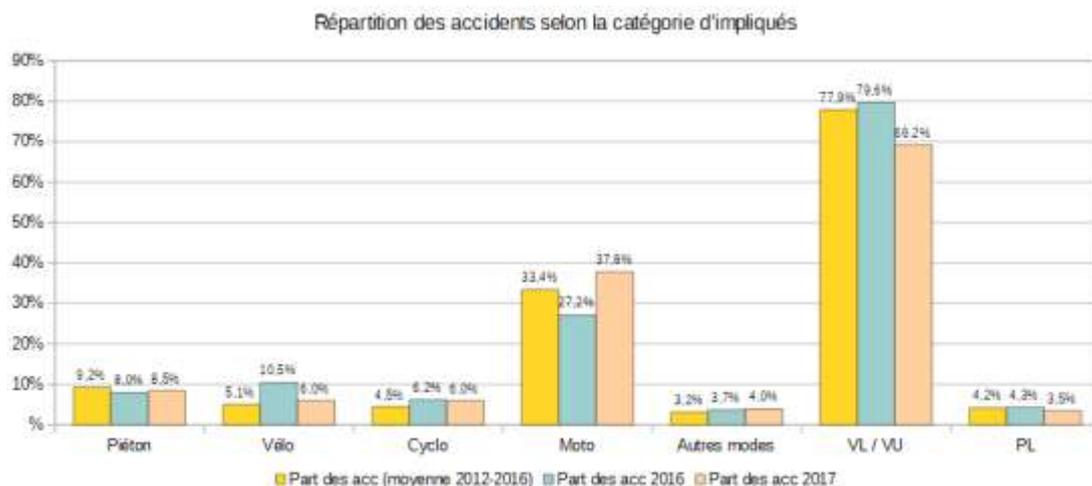
La part des accidents impliquant un deux-roues motorisé est en hausse par rapport à l'année 2016 (37,8 % contre 27,2 % en 2016). Ces usagers restent sur-représentés, avec une gravité des blessures importantes : 38 % des blessés hospitalisés de l'année 2017 sont des motards.

Deux motards ont perdu la vie suite à des chocs contre des animaux sauvages (en 2016, ce type d'accidents mortels ne s'est produit, au niveau national, que de 13 ; chaque année, on constate environ 70 000 collisions entre véhicules et animaux sauvages).



DOSSIER DE PRESSE

L'accidentalité des cyclistes est en baisse par rapport à l'année précédente, mais représente tout de même 6,0 % des accidents corporels. Au total, avec les piétons, les usagers vulnérables sont concernés par 14,5 % des accidents corporels.



Les causes d'un accident peuvent être multiples. Dans le département des Alpes-de-Haute-Provence, les trois principales relevées sont :

- la vitesse excessive eu égard aux circonstances, dans 34 % des accidents ;
- la conduite d'un véhicule sous l'emprise de psychotropes :
 - sous l'emprise d'un état alcoolique, dans 13 % des accidents ;
 - sous l'emprise de produit stupéfiants, dans 6 % des accidents ;
- le non-respect des règles de priorité, dans 11 % des accidents.

Enfin, l'analyse des accidents met en évidence certains facteurs aggravants comme le non-port de la ceinture de sécurité, le non-port du casque voire la mauvaise attache de ces équipements.

Bilan chiffré du Plan Départemental d'Actions pour la Sécurité Routière (PDASR)

Les projets soumis au PDASR étaient inscrits dans les enjeux identifiés dans le département :

- les deux-roues motorisés ;
- les jeunes ;
- les usagers vulnérables ;
- les seniors
- lutte contre le non-respect des règles du code de la route ;
 - Lutte contre la vitesse excessive et/ou non adaptée ;
 - Lutte contre la conduite sous influence de produits psychotropes (alcool, drogues, médicaments)

Le bilan chiffré du PDASR 2017 est le suivant :

- 148 actions financées (soit 232 jours d'actions de terrain) ;
- 17 462 personnes sensibilisées à la sécurité routière ;
- un budget de 50 926,00 €



DOSSIER DE PRESSE

Police de Sécurité du Quotidien

Avec la Police de Sécurité du Quotidien, le gouvernement s'est engagé dans une évolution des missions de la police et de la gendarmerie pour répondre à la priorité des Français : la sécurité.

C'est tout l'enjeu de la large concertation lancée par le Ministre de l'Intérieur Gérard COLLOMB en octobre dernier et qui vient de s'achever : entendre les propositions en partant du terrain.

Cette concertation ne s'est pas seulement limitée aux états-majors, aux syndicats, aux élus, aux universitaires, où à ceux qui théorisent la sécurité, mais le ministre a souhaité associer l'ensemble des forces de l'ordre, en tant que praticiens de la sécurité, engagés sur le terrain. 70 000 policiers et gendarmes ont répondu au questionnaire qui leur a été adressé.

La sécurité du quotidien, c'est lutter contre tout ce qui fait naître un sentiment d'insécurité chez nos concitoyens et qui leur donne l'image de l'impuissance publique : les cambriolages, les infractions routières, les implantations et campements illicites, les rodéos sauvages, les occupations des halls d'immeubles, les incivilités dans la rue et dans les transports, ou le harcèlement de rue pour les femmes.

Pour répondre à cette ambition, cet impératif doit aujourd'hui être replacé au cœur de la mission confiée à la police et à la gendarmerie autour de trois fondamentaux : **la satisfaction des besoins des usagers, leur protection et la résolution de leurs problèmes.**

La Police de Sécurité du Quotidien doit répondre à **5 grands objectifs** pour renforcer l'efficacité des forces de l'ordre dans leur quotidien

- Une police et une gendarmerie **recentrées sur leurs missions premières**
- Une police et une gendarmerie **respectées** avec des agents mieux équipés et mieux protégés,
- Une police et une gendarmerie « **sur-mesure** » qui apporteront à chaque territoire de l'hexagone et d'outre-mer la réponse la plus adaptée pour restaurer la tranquillité,
- Une police et une gendarmerie **connectées** pour plus d'efficacité et plus de facilité
- Une **police partenariale** qui travaillera avec tous. Les acteurs, publics ou privés, doivent travailler ensemble, et pas côte à côte.

Afin d'atteindre ces objectifs, au-delà du déploiement de moyens humains et matériels, la mise en œuvre de la Police de Sécurité du Quotidien s'appuiera sur différents leviers : la réforme de la procédure pénale, la simplification des procédures (allègement de tâches administratives, transferts de missions, mutualisations), la dématérialisation des procédures, la forfaitisation, le renforcement de la protection des forces de l'ordre et l'amélioration de la conduite des interventions (renforcement de la formation, accompagnement professionnel).

Enfin, une stratégie locale pour la mise en œuvre de la Police de Sécurité du Quotidien dans le département sera définie dans les prochaines semaines.